



Le «Plume=Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



JUILLET 2019

N° 98

Édito

Une fin d'année scolaire qui sent déjà les vacances. A noter justement la qualité du spectacle de fin d'année présenté par les classes de notre RPI. Ce dernier, en dépit de l'insistance des intéressés auprès de l'académie, n'a pas obtenu la réouverture de la classe de maternelle malgré un effectif attendu d'au moins trente-cinq enfants ! Comme souvent des effets d'annonces sur la ruralité non confirmés dans la réalité.

Du côté des logements d'Habitat 77, ex OPH, ex Habitat de Fontainebleau, Une rencontre fortuite sur place avec le nouveau responsable de notre secteur m'a permis d'entendre une version qui expliquerait pourquoi la livraison des appartements promise depuis début 2018 n'est toujours pas faite. Une entreprise employant de nombreux sous-traitants connaît des difficultés

financières. Celles-ci ont entraîné une désertion du chantier. L'absence de chauffage cet hiver a causé des dégâts dû à l'humidité. Les réparations et reprises sont en cours et on peut espérer que le report de la livraison au dernier trimestre de cette année sera le dernier !

J'espère vous retrouver en nombre au piquenique-kermesse du 14 Juillet nouvelle formule. Il est l'un des nombreux évènements festifs prévus comme vous le constaterez à la lecture de ce Plume Tambour. Ils préparent à des vacances et à une rentrée des classes joyeuses. C'est tout le bonheur que je vous souhaite et, en attendant le prochain exemplaire traditionnellement orienté vers la vie associative, prenez du bon temps !

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	Page 1	Demain	Page 13
Conseil Municipal du 15 mai 2019	Page 2	hier	Page 17
Conseil Municipal du 20 juin 2019	Page 8	Infos utiles	Page 19
Vie du Village	Page 10	Agenda	Page 20
Petites annonces	Page 11		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, adjoints, Jérôme Champion, Michel Coterot, Emmanuel Houdant, Régine Rey, Cédric Thibaut conseillers municipaux.

Absents : Ludovic Jannotin, David Viratel, Gilles Cabardos.

Secrétaire : Régine Rey

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h50.

I – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1) Marché de la rénovation du 27 rue G. Bachet

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour ce marché au 1^{er} dépouillement les propositions demandaient à être renégociées. La première négociation a porté sur les propositions des entreprises, en elles-mêmes, la seconde sur les moins-values.

La maîtrise d'œuvre a fait une mise au point du projet et des marchés des travaux ainsi plusieurs options d'optimisation du projet au regard de l'enveloppe générale de l'opération ont été proposées afin de contenir le coût d'opération.

En conséquence il en résulte :

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du marché de réhabilitation lourde d'un demi corps de ferme en 3 logements et un local paramédical pour deux activités au 27 rue Gabriel Bachet qui est intervenue le 5 février 2019,

Vu les négociations menées par la maîtrise d'œuvre,

Vu les moins-values acceptées par les entreprises,

Vu les derniers actes d'engagement fournis par ces

mêmes entreprises et considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les lots comme suit :

Lot N°1 : Démolition-gros œuvre-maçonnerie-isolation à l'entreprise BREGE pour la somme de **179 072.50€ HT**

Lot N°2 : Charpente-couverture à l'entreprise DAMEME pour la somme de **88 685.15€ HT**

Lot N°3 : Plâtrerie-revêtement-peinture à l'entreprise ITG pour la somme de **61 614.99€ HT**

Lot N°4 : Menuiserie extérieure-intérieure à l'entreprise FORTIER pour la somme de **53 823.00€ HT**

Et d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces y afférents.

Pour information, le 3 mai dernier, 6 entreprises ont proposé des offres pour l'électricité, la plomberie, la serrurerie et les espaces verts, lots restés infructueux au premier DCE. Nous avons plusieurs propositions pour l'électricité et la plomberie, deux lots importants.

2) Attribution de subventions aux associations

Comme tous les ans la commission Culture, Animation, Jeunesse et Sport a examiné les demandes de subventions des associations, ci-dessous le détail des attributions :

NOM DE LA SUTRUCTURE	subvention obtenue en 2018	demande subvention 2019	proposition 2019 de la commission au CM	Obserbations
AJP (association jeune sapeur pompiers)	50	50	150	
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	50			pas reçu de demande de subvention
ADAR	50	100	75	
Les amis du patrimoine	100			pas reçu demande de subvention
FFDSB (association don du sang)	0			pas reçu demande de subvention
FNACA	100	150	150	
Coopérative école maternelle Villiers	250	450	400	
OCCE (coopérative école Recloses)	400	350	350	
Association sportive Collège Blanche de Castille	100	70	70	
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	100	150	100	
Amicale Villaronne	650	800	650	
Paris Sous Grez	100	250	250	
Le Coq Chantant	250	350	250	
Tennis Club de Villiers	300			pas reçu demande de subvention
Le Club des Sages	200	250	200	
Sauvebois	160	160	160	40 euro adhésion et 120 euro sub
Association A Vivre	250	250	300	
ESF	770	800	750	
USNSP (Sport adapté)	50	150	100	
Médiathèque de Villiers	920	1120	1120	920 euro de dotation + 200 euro pour remplacement de documents non rendus
AGVBM (association sportive de Bourron)	0	300	150	
Rugby Club Pays de Nemours	0			pas reçu demande de subvention
Groupe motards de villiers et recloses	100			pas reçu demande de subvention
Foyer Rural de Tousson	0			pas reçu demande de subvention
AMAP	0			pas reçu demande de subvention
Le Houblon Villaron	100			pas reçu demande de subvention
Association Le chant du Corps	0			pas reçu demande de subvention
Utopies&co	0	300	50	
Initiative Villageoise	0	300	50	
La Plume Philanthrope	0	300	300	
	5050	6650	5625	

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du montant des attributions communiquées par Véronique Girard :

Vote à l'unanimité une par une les propositions de la commission pour toutes les associations SAUF pour les associations « Le Coq Chantant ; 2 abstentions » et « Le Club des Sages ; 1 abstention ».

Et constate qu'il reste un surplus de 375€ par rapport au budget communal voté pour ces subventions 2019, d'où une réserve financière en cas d'une demande exceptionnelle et motivée de la part d'une des associations durant l'année.

3) La STEP de Villiers-sous-Grez

OBJET : Lancement du projet de mise aux normes du système d'assainissement collectif intégrant la reconstruction de la station d'épuration.

- Considérant que la station d'épuration mise en service en 1970 a dépassé sa durée d'amortissement technique.

- Considérant que ce dispositif a été classé comme prioritaire dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU 2) avec un objectif de mise en conformité pour 2022.

- Considérant que la mise en œuvre de l'opération de mise aux normes de la station d'épuration aura un impact sur la part assainissement du prix de l'eau estimé à + 1.18 € HT dans le cas le plus défavorable, ce qui conduirait à un prix de l'eau de 5.46 euros TTC en tenant compte du prix actuel.

- Considérant l'appui technique que le Département met à disposition des collectivités en matière d'ingénierie dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public ID77.

- Considérant, les financements publics qui existent en matière d'études préalables aux projets

de mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité de :

- Lancer avec l'appui du SATESE, un marché à procédure adaptée pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui aura en charge d'aider techniquement et administrativement la commune afin de définir le programme de l'opération (techniquement et financièrement) et d'aboutir au recrutement d'un maître d'œuvre pour l'opération et ceci pour un montant d'études préalables estimé à 46 300 € HT (AMO, topographie, diagnostic amiante et plomb de la station d'épuration actuelle).

- Solliciter les aides des partenaires financiers (Département et Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour ce projet et de respecter leurs conditions d'éligibilité.

- S'engager à prendre une délibération complémentaire qui permettra l'adhésion de la commune au groupement d'intérêt public ID 77 (adhésion gratuite) qui apporte une assistance des collectivités en matière d'ingénierie par un groupement de structures dont les services départementaux font partie.

- Donner délégation à M. le Maire pour la mise en œuvre des présentes décisions.

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces des marchés en lien avec cette opération.

4) Les 3 Taxes 2019

Lors de la construction budgétaire, Monsieur Ludovic Jeannotin a proposé de reconduire le taux des 3 taxes qui est comme suit :

- La taxe d'habitation, d'un taux d'imposition de 9.67%

- La taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 16.27 %

- La taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 47.29%

La proposition de reconduite est votée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

5) Durée des amortissements du budget assainissement

Le Maire expose que le trésorier nous signale que les investissements doivent obligatoirement faire l'objet

d'amortissement pour le budget assainissement.

Il propose au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement pour les investissements se rattachant à la télésurveillance de station d'épuration à 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette durée d'amortissement.

6) Soutien à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

a) Motion sur l'école rurale

Les maires ruraux de France exigent le retrait de l'article 6 *quater* permettant la création d'Etablissements Publics Locaux des Savoirs Fondamentaux (EPLSF).

Réunis en Assemblée Générale à Najac (12) le 7 avril 2019, les maires ruraux de France font les propositions suivantes en faveur de l'école rurale :

Ils demandent aux parlementaires, en particulier aux sénateurs qui vont étudier le texte dans les prochaines semaines, de **supprimer l'article 6 *quater* dans le projet de loi dit de « l'école de la confiance ».**

Cette disposition, même non obligatoire, s'inscrit dans une logique d'incitation à la concentration scolaire que les maires ruraux dénoncent. Ce type d'établissements réunissant école et collège risque de créer, *in fine*, des différences d'une école à l'autre, notamment pour les écoles éloignées physiquement d'un collège, ou les RPI dispersés.

Par cet article, introduit en catimini en Commission sans concertation avec les acteurs de l'éducation, le gouvernement et sa majorité montrent une **volonté de poursuivre une politique tendant au détricotage territorial du maillage scolaire, s'éloignant d'un aménagement équilibré du territoire pourtant réclamé par un grand nombre de Français.**

Ce mouvement de concentration tend à **accélérer la réduction du nombre d'écoles rurales**, comme en attestent les chiffres publiés par la Cour des comptes : le nombre de fermetures d'école augmente, tandis que la population à scolariser augmente. Cet article 6 *quater* ne peut donc s'analyser que comme le bras armé d'une stratégie et non, comme certains voudraient le faire croire, comme une « opportunité » pour sauver un collège.

Les maires ruraux demandent donc au Sénat de supprimer l'article 6 *quater* et invitent leurs collègues à se mobiliser fortement pour que l'abandon de cet article

soit la seule issue possible.

Ce projet de loi doit être l'occasion d'afficher des ambitions fortes pour l'école, avec des impacts manifestes sur l'école rurale.

Aussi :

- Les maires ruraux de France plaident pour un **maillage scolaire équilibré du territoire qui conserve la proximité scolaire, avec pour chaque école un directeur d'école**. Cette volonté est en phase avec les aspirations de nos concitoyens consignées dans les cahiers de doléances et de propositions, pour plus de considération et des services publics de proximité.

- Des garanties doivent être gravées dans la loi pour que le maillage scolaire soit pensé avec tous les élus et arbitré de manière à permettre un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire. De plus, l'objectif de limitation du temps de transport de l'enfant doit être pris en compte dans tout projet de réorganisation scolaire, avec la **garantie d'un « temps de transport maximum » de l'enfant de 30 minutes entre le « pas de sa porte » et le portail de son école**.

- L'aménagement scolaire et la mise en réseau d'écoles, comme avec l'école du socle, ne passent pas nécessairement par une concentration territoriale sur un même site, mais bien par un usage intelligent des infrastructures numériques qui vont, à terme, mailler le pays. **L'école rurale prend différentes formes, sans préférence et appréciées au niveau le plus fin du territoire** (classe unique, RPI dispersé, RPI concentré, école en réseau...). Il est important de défendre la notion de « bassin scolaire », structuré autour de l'école communale ou de regroupements pédagogiques (RPI concentré ou dispersé).

- Les maires ruraux proposent la **création de Réseaux d'Education Prioritaire Ruraux**.

Au nom des principes d'égalité et d'inclusion, des réseaux d'éducation prioritaire ruraux doivent être créés dans les communes de moins de 3500 habitants, avec classe à plusieurs niveaux, afin de disposer des mêmes droits que les réseaux d'éducation prioritaire. Ils demandent une **réforme des Conseils Départementaux de l'Education Nationale**, ainsi qu'une concertation des maires en amont du CDEN, pour prendre en compte l'enfant dans sa vie globale et, par conséquent, **permettre une continuité éducative entre scolaire et périscolaire, les maires ruraux font deux propositions** : d'une part, que le responsable du périscolaire ou, à défaut, un représentant soit membre de droit du Conseil d'école et, d'autre part, que, dans les territoires ruraux, le directeur d'école bénéficie - au minimum - d'une demi-journée tous les quinze jours (les mois d'école) consacrée spécifiquement

au travail sur le Projet éducatif de territoire.

- Dans le cadre du plan mercredi, les maires ruraux demandent une aide spécifique liée au transport pour les sorties (culturelles ou autres).

- Les maires ruraux demandent que l'Education nationale ne se serve plus des critères restrictifs de l'Insee pour déterminer le statut rural d'une commune.

- Enfin, les maires ruraux demandent à l'Education nationale de prendre en compte l'impact des décisions pour une commune. L'inclusion des enfants handicapés est problématique pour les agents périscolaires (cantine, garderie) qui ne sont pas absolument formés pour cela.

Soutien à l'AMRF pour la motion de l'école rurale est voté à l'unanimité.

b) Manifeste national : Renaissance des maternités condamnées

Les 22 et 23 mars 2019, 16 délégations représentant 16 territoires en guerre contre la fermeture de leur maternité se sont réunies au Blanc (36), pour exprimer une même révolte et exiger leur dû.

Alors que sont rapportées des dizaines de drames touchant les mères et leur bébé, LA POPULATION DENONCE D'UNE MEME VOIX l'aveuglement et le déni des agences régionales de santé et du ministère, **la souffrance** des futurs parents et de leurs proches, le burn-out des soignants, **la disparition des services publics hospitaliers, la négation des droits constitutionnels d'égalité d'accès aux soins et des grands principes de la sécurité sociale**.

Nous refusons :

-La mise en danger des mères et de leur enfant, les faux arguments sécuritaires déployés par le gouvernement et ses experts, la logique centralisatrice et économique qui amène à fermer des services de première nécessité.

-De subir cette double peine, être privés de maternité et par là-même de toute autre alternative (maison de naissances, accouchements à domicile).

Al'image des territoires, notre combat est multiforme, indestructible, inaltérable

Les mobilisations locales se hissent au niveau national et exigent avec force l'avènement d'une démocratie directe en santé. Le combat se mène sur tous les fronts.

Juridique, pour réclamer la vérité contre la diffamation, la reconnaissance des préjudices subis, la condamnation de l'Etat et de ses agences, à l'origine de ce drame sanitaire.

Politique, ce combat citoyen est aussi celui de certains élus qui font du maintien des maternités et des services publics, une grande cause locale, départementale et régionale.

Scientifique, par la valorisation de la parole d'experts qui démontrent, chiffres à l'appui, l'urgente nécessité d'assurer une prise en charge de proximité des naissances.

Citoyen, la révolte populaire gronde contre un pouvoir méprisant, qui fracture les territoires.

Nous proposons :

-Que le code de la santé intègre désormais **le délai d'accès au service public de santé comme 1er critère de sécurité**, ce temps d'accès étant calculé sur la base des transports publics existants.

-Que toute décision concernant l'organisation de l'offre de soins prenne en compte les **droits du citoyen** et la spécificité des territoires.

-Que la **qualité des soins** ne soit pas seulement synonyme de cumul de compétences des professionnels, de plateau technique mais s'enrichisse aussi de la relation de confiance instaurée entre soignants et soignés.

-Que la médecine rurale soit revalorisée auprès des futurs professionnels de santé.

-Que les médecins qui entrent en formation, généralistes et spécialistes, s'installent là où les besoins sont criants.

Nous réclamons :

-**La réouverture des maternités** et la création d'un nouveau label « **HOPITAL DE TERRITOIRE DE PLEIN EXERCICE** » (Médecine-Chirurgie-Obstétrique-Urgences).

-Qu'à l'initiative des citoyens, l'innovation et l'expérimentation d'une nouvelle organisation de l'offre de santé soient rendues possibles.

-Que la santé soit considérée comme une dimension de l'aménagement du territoire et du développement économique local.

Nous exigeons :

-**La création d'un plan national de protection des naissances**, qui aurait pour mission de définir le cadre des services de natalité en France, qui recensera toutes les situations dramatiques et soutiendra les victimes.

-**Que l'expertise des habitants soit reconnue et qu'ils soient associés à la construction du projet de santé de leur territoire.**

Soutien à l'AMRF pour le Manifeste national : Renaissance des maternités condamnées est voté à l'unanimité.

7) Concert ProQuartet

Depuis sa création en 1987, l'association ProQuartet/ Centre Européen de Musique de Chambre a pour objet de promouvoir le quatuor à cordes et plus généralement la musique de chambre, en tant que genre musical d'une part et formation de musiciens d'autre part. Depuis 1999, l'association développe des projets de diffusion et d'action culturelle, notamment des concerts associant musique et contribuer à développer l'animation musicale, culturelle, touristique et économique du Sud de l'Île de France.

M. le Maire, nous rappelle que le contrat avec l'Association ProQuartet/CEMC, en vue du concert de Quatuor à cordes en l'église Saint Etienne de Villiers-sous-Grez dans le cadre des « 20^{ème} Rencontres Musicales ProQuartet en Seine-et-Marne » a été reconduit pour la saison 2019 aux conditions suivantes :

- Participation financière et règlement

La Commune (dénommée organisateur) s'engage à verser un minimum garanti à ProQuartet (dénommée producteur), correspondant à une participation aux frais de production du concert, d'un montant total de 587,80€ TTC (dont TVA 5,5% incluse), sur présentation de facture.

- Répartition des recettes de billetterie

A l'issue du concert, un bordereau de fréquentation et de recettes sera établi par le producteur et communiqué à l'organisateur.

La recette TTC du concert sera partagée à concurrence de :

- 25% au profit de l'organisateur,
- 75% au profit du producteur.

- Règlement de la TVA

La TVA dont le montant est inclus dans le prix des places sera versée par chacune des parties en fonction des parts de recettes définies.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction du contrat avec Proquartet.

8) Fête Nationale

MM. V. Girard nous informe qu'un contrat d'engagement a été établi entre la mairie et M. Jean-François Carcagno

pour l'animation du bal du 13 juillet prochain.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La mairie (dénommée l'employeur), engage la formation de Jean-Francois Carcagno pour assurer la partie musicale du gala qu'elle organise, aux conditions suivantes :

Date de la représentation : 13 / 07 / 2019, une séance de 21h à 2h du matin, pour un montant de 380€. Ce salaire est net, pour la formation (2 personnes), payable par mandat après la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9) Le repas de Noël des Aînés

Un contrat d'engagement entre la Mairie de Villiers-sous-Grez et l'Entreprise FERNANDES - SONO MOBILE, (animations demariages, soirées privées, réveillons, anniversaire, pot de départ, banquet, repas dansant, association ...) est en préparation en vue de l'animation musicale du repas des Aînés le dimanche 15 décembre 2019 au foyer Jean-Louis Garban.

La rémunération de la prestation qui comprend le déplacement/installation et l'animation de 12h à 18h est déterminée pour un forfait de base de 400€ et 50€/h seront en supplément à partir de 18h, si nécessaire. Les autres teneurs du contrat seront arrêtées définitivement prochainement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10) Animation du Noël des enfants

Cette année le nouveau spectacle de « Loulou » n'étant déjà plus disponible, la Commission Animation a arrêté

son choix sur un spectacle proposé par la SARL France Artistes : « PATSY en tant que clown-magicienne-ventriloque »

Ce spectacle aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 à 14h30 au foyer J.L. Garban pour un montant de 947,87€ HT avec une TVA 5,5 % : 52,13€, soit un total de : 1000€ TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

III- INFORMATIONS

M. le Maire fait un rappel de l'avancement global des travaux du parking du foyer.

Donc, il reste à matérialiser les places de stationnement, de poser l'abris bus, d'installer les jeux des enfants qui, d'après la notification du parc, seront installés courant juillet et les plantations paysagères seront exécutées à l'automne vu l'avancement de la saison.

En ce qui concerne les travaux pris en charge par la commune : la haie face au foyer sera plantée dès que possible les végétaux étant en containers et l'allée pour la sortie des poubelles du foyer est en cours d'exécution.

L'OPH devenu « Habitat 77 » n'a toujours pas déterminé la date de livraison des appartements censés être disponibles depuis 2 ans déjà. Les seuls renseignements que nous avons proviennent des réunions de l'attribution des logements dans lesquelles nous avons un avis consultatif, mais par expérience ces renseignements se sont révélés inexacts.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour et aucune question n'est soulevée, le Conseil est clos à 22h20.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, adjoints et Régine Rey, Michet Coterot, Cédric Thibaut et Emmanuel Houdant conseillers municipaux.

Absents excusés : Jérôme Champion, Ludovic Jeannotin (pouvoir à Emmanuel Houdant).

Absents : Gilles Cabardos, David Viratel.

Secrétaire : Emmanuel Houdant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H45.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Mai dernier est mis au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS :

Attribution lots complémentaires du marché 27 rue Gabriel BACHET:

Le début des travaux du marché 27 rue Gabriel BACHET est fixé première quinzaine de juillet. La première réunion de chantier se tiendra le 11 juillet prochain.

Il convient maintenant d'attribuer les lots complémentaires qui étaient demeurés infructueux au premier marché.

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du marché de Réhabilitation lourde d'un demi corps de ferme en 3 logements et un local paramédical pour deux activités au 27 rue Gabriel Bachet qui est intervenue le 6 Mai à 11 heures.

Vu les négociations menées par la maîtrise d'œuvre,

Vu les moins-values acceptées par les entreprises,

Vu les derniers actes d'engagement fournis par ces mêmes entreprises et considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots comme suit :

Lot N°5

Serrurerie à l'entreprise UTB pour la somme de 15.208,80 euros H.T.

Lot N°6

Plomberie – Ventilation à l'entreprise CIRET pour la somme de 36.846,15 euros H.T.

Lot N°7

Electricité à l'entreprise CENELEC pour la somme de 31.977,32 euros H.T.

Et d'autoriser Mr le maire à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces y afférents.

Devis assurance dommage - ouvrage :

Après analyse des couvertures prévues dans le devis proposé par la SMACL, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis s'élevant à 5 839.30 € HT pour toute la durée du contrat.

Devis assurance travaux

Il s'agit d'une assurance « Tout risque chantier » proposée aussi par la SMACL en complément de la dommages-ouvrage.

Le coût de cette police est de 1 665.53 € HT.

Après échanges sur le bien-fondé de contracter une telle police, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée à Villiers section ZE N°448 :

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier Conseil a été lancée la procédure devant aboutir à la construction d'une nouvelle station d'épuration. En conséquence, il convient de disposer de l'emprise foncière pour l'accueillir.

La parcelle cadastrée à Villiers-sous-Grez en zone ZE N°448 pour une contenance proche de 3 500 mètres carrés appartenant à Monsieur Alain Champion doit

être acquise par la commune. Cette parcelle figure en réserve foncière depuis l'adoption du PLU en 2014.

Afin d'éviter une procédure d'expropriation par une déclaration d'utilité publique, Monsieur le Maire a échangé des courriers avec le propriétaire, courriers qui ont été communiqués aux conseillers.

Il en ressort que la commune a fait une offre de 5 700 euros hors frais de bornage et frais de notaire à laquelle Monsieur Alain Champion a répondu par une contre-proposition de 10 000 euros.

La question posée au Conseil est donc : accepte-t-il l'achat de la parcelle ZE 448 pour la somme de 10 000 euros hors frais de bornage et frais de notaire ?
Le Conseil vote à bulletin secret.

Après dépouillement des bulletins effectué par Cédric Thibaut, Madame Régine Rey, doyenne des Conseillers, annonce que la proposition est rejetée par 8 voix contre 1.

Renouvellement de la licence du logiciel Sepilog de Berger Levrault :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat segilog arrive à échéance et qu'il convient de renouveler le contrat à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de trois ans.

Une révision du prix est effectuée à chaque renouvellement.

Le montant s'élève à 2349 euros HT par an pour les droits d'utilisation et 261 euros HT par an pour la maintenance.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement du contrat.

Amortissement de l'abribus rétrocédé par la CCTG à la Commune :

Le Maire expose que le trésorier nous signale que les investissements doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement. C'est le cas de l'ancien abribus réattribué à la commune suite à la dissolution de la communauté de communes des Terres du Gâtinais. Le trésorier nous demande d'amortir sa valeur résiduelle sur une durée de trois ans.

Il propose au Conseil municipal de satisfaire à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette durée d'amortissement.

DM budget Eau pour incorporation solde TVA de la SAUR :

Le fermier (SAUR) ne gère plus directement la TVA. Un jeu d'écriture de régularisation sur les comptes 2017 s'impose :

1/ Augmentation de crédits sur la ligne de dépenses D-2256 « Matériel spécifique d'exploitation » pour un montant de 2 256.00 €

2/ Augmentation de crédits sur la ligne de recettes R-2158 « Autres » pour un montant de 2 256.00 €

L'écriture de régularisation proposée est adoptée à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Informations ACAD

Mme Véronique Girard informe le Conseil Municipal qu'elle est allée à l'Assemblée Générale de l'ACAD, le vendredi 14 juin.

L'ACAD présente un excédent de 1 778 euros pour 2018, en diminution par rapport à 2017. En effet, si le nombre d'heures d'intervention augmente (près de 900 h de plus), avec le même nombre de personnes concernées (162 personnes en 2017 et 2018), les charges en personnel (salaire et indemnités kilométriques, + 10 530 km en 2018) augmentent de ce fait.

Le résultat d'exploitation reste satisfaisant.

Concernant la participation des communes à l'ACAD, certaines ne jouent pas le jeu : soit elles ne versent aucune participation, soit elles donnent un forfait très en dessous des 2.10 euros/habitant pour 2018.

Pour 2019, la participation des communes a été revue à la hausse : nous passons de 2.10 euros/habitant à 2.20 euros/habitant.

Malgré cette très légère hausse, et avec le dernier recensement, la participation de Villiers n'augmentera que de 33 euros : nous passons de 1617 euros (770 X 2.10 euros) à 1650 euros (750 X 2.20 euros). Cette participation est versée par le CCAS.

Madame Schmaltz fête ses 100 ans

Madame Véronique Girard informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue, dimanche 16 juin, à l'anniversaire de Mme Simone Schmaltz organisé par l'EHPAD « Les chênes rouges » à Bourron-Marlotte. En effet, cette dernière fêtait, ce jour-là, ses 100 ans, en pleine forme. Le CCAS et la commune lui ont offert quelques douceurs.

Candidature de Villiers retenue dans la mise en place d'un programme de sensibilisation des habitants aux économies d'énergie

Le PNR du Gâtinais Français a passé avec La Poste une convention. Cette convention doit permettre à terme pour les administrés propriétaires de leur logement et éligibles aux conditions de l'Agence Nationale de l'Habitat de :

- Bénéficier dans un premier temps d'un diagnostic énergétique gratuit de leur habitat.
- D'enchaîner s'il le souhaite par une rénovation de cet habitat aidée financièrement par le Programme d'Intérêt Général (PIG) développé en parallèle par le Parc.

Le programme devrait démarrer à compter de septembre par un courrier de La Poste.

Un article dans un prochain Plume Tambour sera dédié à cette candidature.

Habitat 77 :

Suite à une rencontre fortuite avec le nouveau responsable du chantier des 1 et 2 rue Gabriel Bachet, nous avons appris que « Habitat 77 », ex OPH, ex OPAC voulait livrer les 12 logements prévus courant 2018. En raison d'importantes difficultés financières d'une des

principales entreprises, chef de fil de plusieurs sous-traitants, ce chantier a pris du retard. En ce moment on répare les dégâts causés par l'absence de chauffage cet hiver. La livraison « serait » prévue pour le dernier trimestre 2019.....

Demande d'ouverture d'une classe maternelle

La demande d'ouverture d'une classe maternelle a été rejetée

Concert Proquartet

Le coût de ce concert se solde environ à 350 euros. C'est finalement très peu comparativement à la très haute qualité de ce concert et au nombre de participants.

Fête de la musique

Une animation est prévue demain, 21 juin, à la Brasserie du village.

Animations de l'été

La Commission Culture et Animations se réunira lundi 23 juin afin de préparer au mieux le Marché Gourmand et les festivités relatives au 14 juillet.

Foyer

Afin d'éviter une chute dans l'excavation proche du foyer, une haie sera plantée dans le courant du mois d'octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question divers n'étant soulevée, le Conseil est levé à 22 heures 30.



Vie du village

CONGES D'ETE

En raison des congés annuels changement des horaires d'ouverture.

LA MAIRIE SERA OUVERTE LE MATIN : les lundis, mardis, jeudis et vendredis du samedi 10/08/2019 au lundi 02/09/2019 inclus.

AGENCE POSTALE sera fermée du lundi 15/07/2019 au samedi 03/08/2019 inclus.

LA BOULANGERIE sera fermée du lundi 05/08 au dimanche 25/08 inclus.

Petites annonces

Commune d'ACHERES LA FORET

OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS



Du lundi 8 au vendredi 26 juillet 2019

avec Claude, directeur

Frédéric et Cassandre, animateurs

Le centre de loisirs d'Achères la Forêt est une petite structure qui accueille entre 12 et 25 enfants par jour âgés de 3 à 10 ans.

L'équipe propose à vos enfants dans une ambiance familiale et chaleureuse des petits et grands jeux, des activités manuelles et culinaires, des jeux d'expression théâtrale et musicaux, des promenades nature ...

En PJ le projet d'animations.

Tarifs pour les enfants non achérois :

- **Journée complète** de 9 h à 17 h 15 avec collation, déjeuner et goûter :
 - Si inscription 1 ou 2 ou 3 journées par semaine **24.20 €/jour**
 - Si inscription 4 ou 5 journées par semaine **21.10 €/jour**
- **Accueil garderie** de 7h45 à 9h00 et de 17h15 à 18h30
 - Forfait matin : **2.20 €**
 - Forfait soir : **2.20 €**

Les règlements par CESU dématérialisés ou préfinancés ainsi que les chèques ANCV sont acceptés.

Pour tout renseignement ou inscription :

- 01.64.24.40.11

lundi et vendredi 8h30-12 h/14h30-17h30 mardi et samedi 8h30-12h

- acheres.la.foret@wanadoo.fr

En juillet, au centre de loisirs

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST ...



EVEIL MUSICAL



- petits chants
- je fais de la musique
- danse country



ACTIVITES MANUELLES

- fabrication de chapeaux de cowboys, parures d'indiens, bijoux, étoiles de shérif ... 
- création d'une fresque « il était une fois »
- mon portrait dans l'ouest ...

JEUX et SORTIES

- jeux de piste, jeux d'eau, le siffleur, la grille magique, PRV, atelier vélo, défis
- château de Nemours et piscine
- centre équestre  - atelier floral

ATELIER CULINAIRE

- préparation de 2 repas
- pâtisseries pour nos goûters 

A bientôt !

Demain

2^{èmes} OLYMPIADES DIMANCHE 7 JUILLET 2019 À RUMONT



de 11 h à 18 h non stop

**Des records à battre en individuel
tout au long de la journée**

Une journée de fête familiale à ne pas manquer

FÊTE NATIONALE



Villiers-sous-Grez

Samedi 13 juillet

*21 h 30 : retraite aux
flambeaux
départ au foyer*

*22 h 30 : bal populaire
place Rapine avec :
J.F. CARCAGNO*

Dimanche 14 juillet

*12 h : Pique-nique
Républicain sous les
tilleuls du foyer*

*Apportez votre pique-nique
ou commandez-le*

Barbecue à disposition

*14 h : kermesse ouverte à
tout le monde.*

Jeux gratuits.

Buvette.

FETE NATIONALE

SAMEDI 13 JUILLET

La Municipalité vous propose un rendez-vous au foyer rural pour le départ de la retraite aux flambeaux (fournis par la mairie) dans les rues du village. Le parcours nous amènera place Rapine où Jean-François Carcagno animera le bal populaire. Une buvette sera à votre disposition.

DIMANCHE 14 JUILLET

A 12 h : PIQUE-NIQUE REPUBLICAIN- au foyer, sous les tilleuls
Un barbecue sera à votre disposition.

Apportez votre panier pique-nique. La municipalité vous offre l'apéritif et le café
Il y aura la possibilité de commander un panier pique-nique pour ceux qui le désirent **uniquement sur réservation jusqu'au 11 juillet.**
Prix du panier : 8 € sans boisson
Réservation au : 06 85 07 47 40

A partir de 14 h, grande kermesse
L'accès aux jeux est gratuit, et des cadeaux récompenseront les meilleurs dans chaque catégorie.

BUVETTE sur place



VIDE GRENIER



Le Club des aînés de Villiers-sous-Grez organise son 30^{ème} vide-greniers le dimanche 25 août 2019 de 6 heures à 18 heures au Larry

Pas de réservation
Emplacement : 3,00 € le m / l
Buvette et restauration sur place



SAMEDI 31 AOUT 2019 (11H-22H) FETE DU HOUBLON #2

à la houblonnière de Villiers/Grez

Venez fêter la récolte du houblon en pleine nature dans un cadre splendide !

Profitez des animations pour tous (Panier garni, jeux anciens, stand maquillage...)

Le campement de l'enchanteresse vous proposera des jeux et animations médiévales.

Des concerts tout au long de la journée.

Restauration sur place en continu.

Buvette avec entre autres les bières de nos brasseurs partenaires.

La Charlek vous étonnera avec sa régie autonome alimentée par des vélos à disposition.



**Récolte du houblon
à la main**

**Animations pour
tous**

**Restauration et
buvette toute la
journée**

**Marché de
producteurs locaux**

**Concerts et
ambiance musicale**

RDV à la houblonnière
Route de Bourron
77760 Villiers-sous-Grez

A la sortie du village,
direction Bourron (en face
des terrains de Tennis)

VENEZ NOMBREUX !!!

Entrée libre

Organisé par l'association
LE HOUBLON VILLARON

Hier

« LE PROMENOIR »



Le samedi 25 mai, l'église Saint-Etienne a eu le plaisir d'accueillir l'ensemble « Le Promenoir » qui a régalé un public d'une trentaine de curieux, tombés sous le charme d'un récital baroque qui les a fait voyager entre le XVIème et le XVIIème siècle, au son de Monteverdi, Purcell, Marais, Telemann... Ce n'est pas la première fois que Villiers reçoit ce genre de concerts puisque Pierre Gatulle, luthiste, et son ancienne formation avaient été accueillis l'année précédente en cette même église et lors d'un concert chaleureux et intimiste à Boutures et Café.

Juste après le récital, les musiciens ont pris le temps de présenter leurs instruments anciens, en se montrant aussi accessibles que leur musique, parfois jugée à tort trop intimidante. Gageons que l'accueil enthousiaste des auditeurs présents ce soir-là amènera « Le Promenoir » à faire un détour prochain à Villiers devant un public toujours plus nombreux.

Page Facebook : Ensemble Le Promenoir



PROQUARTET, LE QUATUOR TCHALIK



En résidence à ProQuartet depuis 2017, le quatuor Tchalik a régalé la nombreuse assistance venue l'écouter, le 11 mai dernier dans l'église St Etienne. Avec comme d'habitude un clin d'œil à la musique contemporaine avec

« le quatuor pour Maud » de Michèle Reverdy, les deux plats de résistance forts appréciés étaient de Guillaume Lekeu « Molto adagio Sempre Cantante Doloroso », et « le quatuor à cordes N° 15 » de Franz Schubert.

La qualité des concerts proposés par ProQuartet qui rappelons-le a pour finalité d'aider de jeunes professionnels au début de leur carrière et de mener des actions de sensibilisation à la musique dite « classique » auprès de jeune public, qualité donc qui ne se dément pas.

Nous engageons la candidature de Villiers-sous-Grez pour pérenniser l'étape de Villiers-sous-Grez dans la tournée ProQuartet.

Soyez encore plus nombreux en 2020!

Yves Lechevallier



CAMELEART



« Il faut réveiller l'artiste qui est en soi ».

La troupe de théâtre de l'association Caméléart, pour sa troisième saison, a posé ses tréteaux à Villiers samedi 8 juin pour interpréter la pièce de Jean-Claude Grumberg « l'Atelier ». Jouée déjà deux fois cette année au Vaudoué avec un franc succès, dans un style enlevé, la pièce conte les relations des personnages d'un atelier de couture après la seconde guerre mondiale. On y rit, on s'aime, on s'agresse dans un quotidien où chacun essaie de refaire surface après la tragédie dont les plaies se referment peu à peu.

Caméléart est une association dont tous les membres sont bénévoles. Elle produit des spectacles ou des

événements artistiques, des stages ou des festivals en direction d'un large public.

Christophe Calmel, acteur et metteur en scène professionnel nous dit vouloir « Poursuivre le travail initié au Festival des Gâtifolies ». Il anime la troupe de théâtre composée exclusivement d'amateurs. « Il faut permettre à chacun de vivre des moments de liberté, de rire, d'expression et d'émotion » nous livre encore Christophe et « cela reste donc pour chacun une démarche ludique ». En effet, il utilise de nombreux jeux et exercices empruntés à diverses méthodes afin de laisser éclore la vraie créativité de chacun.

La troupe, devant un succès avéré, reprendra certainement la pièce à son répertoire prochain en fonction des disponibilités de chacun et des propositions. Nul doute, dès lors, que la salle résonnera de plus en plus fort.

Pour information : Le Festival des Gatifolies s'est déroulé en 2016 au Vaudoué sur la prairie et en ville. Musique, chant, danse, théâtre ont créé l'animation trois jours durant. C'est à la suite de ce Festival, voulant pérenniser la démarche que la troupe de théâtre de l'association Caméléart a produit « Le cœur des mots » en 2017 puis « Shocking Palace » en 2018.

Infos utiles

AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Vous avez un projet d'hébergement touristique sur le Pays de Nemours ?

La Communauté de Communes peut vous aider ! Jusqu'à 5000 €

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) souhaite développer l'offre d'hébergement touristique sur son territoire notamment à travers l'orientation, l'accompagnement et le soutien des porteurs de projets.

Un dispositif de soutien financier aux hébergeurs a donc été mis en place sous la forme d'une prime intercommunale actée en séance le 24 octobre 2014 par la délibération n° 2013-53.

COMBIEN ?

Un forfait de 1 000 € par couchage (= 1 personne) avec un plafond à 5 couchages, soit 5 000 € maximum, par porteur de projet.

POUR QUI ?

Tout porteur de projet, public ou privé, souhaitant développer un hébergement touristique (gîte, chambre d'hôte, hébergement insolite...) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

MODALITES DE VERSEMENT

La Communauté de Communes procédera au versement en deux temps :

60% de la totalité de la somme est versée au démarrage des travaux, sur présentation du devis avec descriptif des travaux engagés.

Les 40% restants en fin de travaux sur présentation des factures et de la déclaration d'ouverture de l'hébergement auprès de la mairie.

ATTENTION !

Le porteur de projet dispose d'une période de deux ans, à partir du premier versement de la somme pour effectuer les travaux.

Une visite de l'hébergement sera effectuée par l'Office de Tourisme du Pays de Nemours dès l'ouverture.

En cas de non-respect des clauses de la convention signée entre la CCPN et l'hébergeur, le remboursement de la totalité des frais avancés sera réclamé.

PIECES A FOURNIR

Sans ces pièces, votre dossier ne sera pas pris en compte

- La convention dûment remplie et signée
- Les devis et factures relatifs aux travaux entrepris
- Les plans et les photos de l'hébergement
- Un RIB

Pour tous renseignements complémentaires et obtenir la convention entre la CC du Pays de Nemours et le porteur de projet contacter la CCPN 41 quai Victor Hugo 77140 NEMOURS

Tel : 01 64 78 69 05



Nos joies nos peines

Bienvenue à :

Zéphyr Bonfils, né le 8 mai 2019, de Thomas Bonfils et Erin Krieg,
Merlin Grimard, né le 17 mai 2019, d'Olivier Grimard et Laureen Colombert,
HéliotGroetzinger, né le 22 mai 2019, de Stéphane Groetzinger et Marina Kyroglou,
Raphaël Huguet, né le 29 mai 2019, de Julien Huguet et Morgane Collet.
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :
Madame Arlette Lepage née Joyel, le 23 avril 2019.
Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

JUILLET

Samedi 06: Emmanuel Houdant Samedi 20: Yves Lechevallier
Samedi 13: Véronique Girard Samedi 27: Régine Rey

Entre deux plumes-tambours, continuez de vous informer en consultant le site internet de Villiers-sous-Grez
<http://www.villierssousgrez.fr>

Agenda

Réunion du conseil municipal:

17 / 07

Collecte sélective d'emballages et papiers

17;31 / 07
14;28 / 08

Recréatif

Samedi 13/07 : Retraite aux flambeaux/bal (La Municipalité)

Dimanche 14/07 : Pique-nique/kermesse (La Municipalité)

Dimanche 25/08 : Vide grenier (Club des Aînés de Villiers)

Samedi 31/08 : Fête du houblon (Le houblon villaron)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter la rubrique « Demain »

Parution du prochain plume-tambour : début septembre

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone: 01 64 24 21 03
villierssousgrez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h
vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h
bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 13h 30 à 16h
Le samedi matin de 10h à 12h.

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo
Mise en page : Dominique Ceraudo, Régine Rey
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez
adresse : plumetambour@gmail.com